

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS QUI SE SUBSTITUE A NOTRE
PREMIER RAPPORT DU 30 DECEMBRE 2019**

ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JANVIER 2020

Maison Familiale Rurale « Les Plantes »
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

97, rue des Plantes
CHALLANS (Vendée)

Maison Familiale Rurale LES PLANTES
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
97, rue des Plantes
CHALLANS (Vendée)

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
QUI SE SUBSTITUE A NOTRE PREMIER RAPPORT DU 30 DECEMBRE 2019**

Assemblée générale du 16 janvier 2020

Maison Familiale Rurale
LES PLANTES

Exercice clos le 31 août 2019

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels qui se substitue à
notre premier rapport du 30
décembre 2019

Aux membres de l'Association de la Maison Familiale Rurale LES PLANTES,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 6 décembre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Maison Familiale Rurale LES PLANTES** relatifs à l'exercice de 14 mois clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 12 décembre 2019. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 30 décembre 2019, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve.

Ces comptes annuels ont été modifiés par votre Conseil d'administration du 10 janvier 2020 pour tenir compte d'une subvention à recevoir au titre de l'exercice d'un montant de 70 531 euros et d'un complément de charges relatif à des cotisations pour 4 232 euros. Le résultat de l'exercice passe ainsi de -17 058 euros à +49 241 euros. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 30 décembre 2019.

Nous certifions que ces comptes annuels modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

GROUPE Y BOISSEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 138 540 €
Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA: FR 24 786 443 994

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Règles et méthodes comptables » et « subventions d'équipement » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations et au traitement comptable des subventions d'investissement de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans ces notes et leur correcte application.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

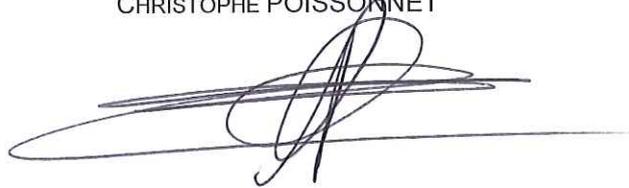
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 13 janvier 2020
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET



Maison Familiale Rurale
LES PLANTES

Exercice clos le 31 août 2019

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels qui se substitue à
notre premier rapport du 30
décembre 2019

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF AU 31/08/2019

Intitulés	Brut	Amortis. Provisions	Net	Exercice N-1
Frais d'établissement				
Concessions et droits similaires	10 812,08	10 030,30	781,78	27,81
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 812,08	10 030,30	781,78	27,81
Terrains	74 007,31	48 661,46	25 345,85	32 449,13
Constructions	2 425 197,29	1 367 276,33	1 057 920,96	660 895,94
Instal. tech. mat. et outil. pédag.	42 275,04	28 476,27	13 798,77	3 372,21
Autres immobilisations corporelles	253 463,67	193 529,36	59 934,31	17 163,12
Immobilisations corporelles en cours				295 329,21
Acompte/commande d'immobilisation				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 794 943,31	1 637 943,42	1 156 999,89	1 009 209,61
Parts sociales et titres				
Autres titres immobilisés	749,31		749,31	743,23
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	749,31		749,31	743,23
ACTIF IMMOBILISE	2 806 504,70	1 647 973,72	1 158 530,98	1 009 980,65
Matières premières et autres approv, Autres	1 470,96		1 470,96	1 863,68
STOCKS ET EN COURS	1 470,96		1 470,96	1 863,68
Clients	55 051,76	19 271,94	35 779,82	41 211,64
Autres créances	31 110,55		31 110,55	63 501,96
CREANCES	86 162,31	19 271,94	66 890,37	104 713,60
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS				
Banques et Chèques postaux	393 330,60		393 330,60	537 119,48
Caisse	28,91		28,91	80,09
DISPONIBILITES	393 359,51		393 359,51	537 199,57
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 339,65		6 339,65	18 540,84
ACTIF CIRCULANT	487 332,43	19 271,94	468 060,49	662 317,69
Charges à répartir				
Autres régularisations				
TOTAL ACTIF	3 293 837,13	1 667 245,66	1 626 591,47	1 672 298,34

LE COMPTE DE RESULTAT 2018/2019

du 1er juillet 2018 au 31 août 2019

Libellé	TOTAUX 2018/2019	Exercice N-1
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	398 242,67	328 291,89
Produits activités annexes	90 479,42	58 975,72
Montant net du chiffre d'affaires	488 722,09	387 267,61
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	730 087,47	655 931,84
Reprises sur provisions, transfert de charges	35 093,51	50 665,35
Autres produits	1 314,45	1 404,59
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 255 217,52	1 095 269,39
Achats de marchandises		
Variation de stocks marchandises		
Achats matières premières approvisionnements	59 355,75	56 201,87
Variation de stocks matières premières	392,72	-956,50
Autres achats	42 883,76	42 200,00
Charges externes	256 033,33	194 429,95
Impôts, taxes, versements assimilés	17 430,00	16 835,35
Salaires et traitements	541 723,92	499 062,71
Charges sociales sur salaires	201 397,20	202 050,65
Autres charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	145 114,59	91 424,30
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	9 734,89	5 938,61
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	2 717,34	30 080,52
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 276 783,50	1 137 267,46
RESULTAT D'EXPLOITATION	-21 565,98	-41 998,07

LE COMPTE DE RESULTAT 2018/2019 du 1er juillet 2018 au 31 août 2019

Libellé	TOTAUX 2018/2019	Exercice N-1
Produits financiers, participations		
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés	2 494,29	1 364,20
Reprise provisions et transfert de charges		
Différences positives de changes		
Produits sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 494,29	1 364,20
Dotations amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	8 563,63	4 599,09
Différence négative de changes		
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	8 563,63	4 599,09
RESULTAT FINANCIER	-6 069,34	-3 234,89
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-27 635,32	-45 232,96
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	78 295,85	51 870,63
Reprise sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	78 295,85	51 870,63
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 183,43	1 862,27
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 183,43	1 862,27
RESULTAT EXCEPTIONNEL	77 112,42	50 008,36
Participations des salariés		
Impôts sur les bénéfices	236,00	168,00
TOTAL DES PRODUITS	1 336 007,66	1 148 504,22
TOTAL DES CHARGES	1 286 766,56	1 143 896,82
BENEFICE OU PERTE	49 241,10	4 607,40

ANNEXE

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01 Juillet 2018 au 31 Août 2019

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Détails produits et charges

ANNEXE

Total du bilan avant répartition : 1 626 591,47 € **Résultat :** 49 241,10 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par le règlement CRC 99-01 du 16 02 1999.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Dettes garanties par des sûretés réelles

Autres informations significatives

Engagements financiers

Engagements en matière d'IDR :

ANNEXE**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°1

Etat des créances : cf tableau joint (*annexe n°4*)

Etat des provisions clients : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°3

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 30 582.91 €

- Taxe d'apprentissage CFA	:	4 836,91 €
- Taxe d'apprentissage Agri	:	704,00 €
- Subvention PPI AESH	:	13 901,00 €
- Subvention crédits éducatifs Conseil Régional	:	3 266,00 €
- Subvention Ministère Agriculture	:	7 875,00 €

Charges constatées d'avance : 6 339.65 €

- Charges d'exploitation	:	6 339,65 €
--------------------------	---	------------

ANNEXE**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Subventions d'équipement**

Compte tenue des contraintes économiques liées à l'activité de formation et bien qu'un engagement à terme des financeurs ne puisse être obtenu sur le renouvellement des subventions, celles-ci sont considérées comme affectées à des biens non renouvelables par l'association. En conséquence, une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement du bien.

Etat des dettes : cf tableau joint (*annexe n°4*)

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : 22 184.79 €

- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit	:	407,73 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	:	11 027,05 €
- Dettes sociales	:	0,00 €
- Dettes fiscales	:	10 750,01 €

Produits constatés d'avance : 33 969.61 €

- Subvention Erasmus	:	29 372,60 €
- Sfère Rbt anticipé locat.photocop.	:	4 597,01 €

ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 31 AOUT 2019

N° Cpte	Libellés	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Virement de poste à poste	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
201	Frais d'établissement					0,00
205	Conces. et droits similaires	14 179,04	942,32		4 309,28	10 812,08
	TOTAL I	14 179,04	942,32	0,00	4 309,28	10 812,08
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
211	Terrains	3 811,23				3 811,23
212	Aménagement terrain	70 196,08				70 196,08
2131	Constructions (terrains propres)	1 022 379,66				1 022 379,66
2135	Installation, aménagements constructions	904 495,86	501 466,95		3 145,18	1 402 817,63
214	Constructions (terrains d'autrui)	0,00				0,00
2151	Instal. techn. mat. et outil. pédag.	32 702,85	15 250,47		5 678,28	42 275,04
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)	0,00				0,00
2182	Matériel de transport	51 370,52				51 370,52
2183	Matériel de bureau, informatique	35 937,59	52 942,99		24 383,75	64 496,83
21841	Mobilier d'enseignement	27 808,91	12 559,08			40 367,99
21842	Mobilier d'internat	36 487,25	5 826,24		1 166,90	41 146,59
21843	Mobilier de bureau	10 732,75				10 732,75
2187	Matériel et outillage internat	43 137,88			3 882,99	39 254,89
2188	Matériel de la propriété	8 157,08			2 062,98	6 094,10
21881	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
231	Immobilisations en cours	295 329,21	206 137,74		501 466,95	0,00
237	Acompte/commande d'immobilisation					0,00
	TOTAL II	2 542 546,87	794 183,47	0,00	541 787,03	2 794 943,31
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
267	Titres de participation					0,00
272	Autres titres immobilisés	743,23	6,08			749,31
274	Prêts et autres créances					0,00
275	Dépôts et cautionnements versés					0,00
	TOTAL III	743,23	6,08	0,00	0,00	749,31
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 557 469,14	795 131,87	0,00	546 096,31	2 806 504,70

ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 31 AOUT 2019

N° Cpte	Immobilisations amortissables	Amortis. début d'exercice	Dotation	Compl 05/06	Diminutions	Amortis. fin d'exercice
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
201	Frais d'établissement					0,00
205	Conces. et droits similaires	14 151,23	188,35		4 309,28	10 030,30
	TOTAL I	14 151,23	188,35		4 309,28	10 030,30
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
212	Aménagement terrain	41 558,18	7 103,28			48 661,46
2131	Constructions (terrains propres)	828 360,20	28 865,84			857 226,04
2135	Installation, aménagements constructions	437 619,38	75 576,09		3 145,18	510 050,29
214	Constructions (terrains d'autrui)					
2151	Instal. tech. mat. et outil. pédag.	29 330,64	4 823,91		5 678,28	28 476,27
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)					
2182	Matériel de transport	50 468,02	902,50			51 370,52
2183	Matériel de bureau, informatique	32 679,06	20 423,58		24 383,75	28 718,89
21841	Mobilier d'enseignement	22 762,79	3 245,66			26 008,45
21842	Mobilier d'internat	36 487,25	1 187,91		1 166,90	36 508,26
21843	Mobilier de bureau	10 732,75				10 732,75
2187	Matériel et outillage internat	38 755,13	1 701,01		3 882,99	36 573,15
2188	Matériel de la propriété	4 583,86	1 096,46		2 062,98	3 617,34
21881	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
						0,00
	TOTAL II	1 533 337,26	144 926,24	0,00	40 320,08	1 637 943,42
	TOTAL GENERAL (I + II)	1 547 488,49	145 114,59	0,00	44 629,36	1 647 973,72

ETAT DES PROVISIONS AU 31 AOUT 2019

N° Cpte	Nature des provisions	Montant début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant fin d'exercice
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
151	Provisions pour risques				0,00
1572	Provisions grosses réparations				0,00
					0,00
	TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS				
297	Immobilisations financières				0,00
					0,00
	TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
491	Dépréciation de comptes d'usagers	16 682,92	9 734,89	7 145,87	19 271,94
1572	Dépréciation de comptes de débiteurs divers				
					0,00
	TOTAL III	16 682,92	9 734,89	7 145,87	19 271,94
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	16 682,92	9 734,89	7 145,87	19 271,94

